

# Brève histoire de la laïcité

par Alexandre Marie

« Quel est votre but ? », demandait un jour Jaurès à Ferry. « Mon but, répond Ferry, c'est d'organiser l'humanité sans Dieu et sans roi <sup>1</sup>. »

« La laïcité est la pierre précieuse de la liberté. La pierre nous appartient à nous, maçons. Nous la recevons brute, nous la taillons au fil du temps, elle nous est chère parce qu'elle nous servira à bâtir le Temple idéal, le futur heureux de l'homme dont nous voulons qu'il soit le seul maître <sup>2</sup>. »

« En moins de cinquante ans, la France catholique, fille aînée de l'Église, deviendra tout autant la fille aînée de la maçonnerie [...]. Engagé, dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, dans un combat contre tous les despotismes, politiques ou religieux, l'ordre maçonnique s'identifiera en France et dans tous les pays d'Europe sur qui s'étendra son influence, au combat pour l'établissement des libertés publiques et de la laïcité. Ce sont encore de nos jours les valeurs fondamentales de la République française <sup>3</sup>. »

## Définitions : laïcité et laïcisme

**L** E MOT LAÏCITÉ a des racines chrétiennes, mais il a été forgé contre l'Église. Le protestant Ferdinand Buisson rappelait cette double origine en vantant, avec un sourire vainqueur, « l'hérésie de laïcité <sup>4</sup> ». De même que l'hérésie naît d'une vérité chrétienne qu'elle corrompt, de même le concept moderne de laïcité provient d'une notion fondamentale du Droit canonique (la distinction entre clerc et laïc), mais la dénature complètement. On pourrait parler, avec Chesterton, d'une « idée chrétienne devenue folle ». Le terme « laïcité » vient donc du mot « laïc », issu

---

<sup>1</sup> — Louis CAPÉLAN, *Histoire contemporaine de la laïcité française*, t. I, Rivière, 1957, p. 12.

<sup>2</sup> — *La laïcité : 1905-2005*, Edimaf, 2005, p. 117, livre collectif sur la laïcité publié par le GRAND ORIENT DE FRANCE à l'occasion du centenaire de la loi de séparation de 1905.

<sup>3</sup> — « 1728-2003 : 275 ans de maçonnerie française », <http://www.godf-eauvive.org>.

<sup>4</sup> — Ferdinand BUISSON, *La foi laïque*, Paris, Hachette, 1912, p. 279.

du latin *laicus* et du grec *laïkos*, qui signifie *ce qui appartient au peuple (laos)*, par opposition à l'adjectif *klêrikos*, dérivé du substantif *klêros*, qui désigne *ce qui a été mis à part*, ce qui est séparé du commun, c'est-à-dire le clergé.

Au premier sens du terme, un « laïc » (ou « laïque ») est *un membre de l'Église qui n'est pas clerc*, et donc, par définition, un baptisé soumis au clergé (en matière religieuse). Comme aimait à le dire Mgr Freppel : « Ce mot-là est un beau mot, un grand mot, un mot de la langue chrétienne. » A propos des militants anti-chrétiens qui se déclarent « laïcs », il ajoutait :

En vérité, ils ne savent même plus parler français ! Qui dit *laïque*, dit chrétien ; ce n'est pas *laïque* qu'on se nomme dans ce cas-là, c'est païen. Les laïques, c'est le peuple fidèle, c'est notre force et notre consolation <sup>1</sup>.

Le mot « laïcité », tout comme ses dérivés (*laïcisme*, *laïciser*, *laïcisation*), est un néologisme forgé dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle pour désigner une réalité nouvelle : le processus de rupture politico-religieuse qui a cours en France depuis la Révolution de 1789. A travers ce nouveau concept de philosophie politique – le « principe de laïcité » – on entend signifier la nouveauté absolue d'un pouvoir politique se déclarant incompétent en matière religieuse et prétendant adopter une attitude de « neutralité » vis-à-vis de la religion. Le passage du régime de catholicité à celui de laïcité constitue un véritable tournant anthropologique : on passe

du monopole de la vérité régnante au pluralisme des systèmes de conviction et de référence, à ce que Max Weber nommait le « polythéisme des valeurs ». Il tourne une page dans l'histoire de l'humanité et inspire une expérience sociale inédite [...]. Pour la première fois, une société renonce à chercher en Dieu son lien, son garant, son fondement, pour s'en tenir à un contrat entre ses membres où leur accord à la majorité décide du statut accordé à la religion <sup>2</sup>.

## Une « saine » laïcité ?

Les catholiques libéraux aiment distinguer la « laïcité » qu'ils considèrent légitime, du « laïcisme », idéologie hostile à la religion, athéisme militant, voulant éliminer toute présence religieuse de l'espace public et réduire la vie religieuse à la seule sphère privée. Ils se réfèrent à Pie XII qui évoqua *une fois* « la légitime et saine laïcité de l'État » dans une allocution aux habitants des Marches, le 23 mars 1958 <sup>3</sup>. Mais Pie XII ne voulait rien dire d'autre que la traditionnelle *distinction* des deux pouvoirs. Parce que l'État (pouvoir temporel) est distinct de l'Église (pouvoir spirituel), il peut être dit « laïc ». Mais

<sup>1</sup> — Mgr FREPPEL, *Œuvres complètes*, t. 5, p. 325.

<sup>2</sup> — Émile POULAT, *Documents Épiscopats*, 2001 : « La laïcité qui nous gouverne au nom de l'État », p. 3. Voir : <http://www.eglise.catholique.fr/conference-des-vevques-de-france/publications>.

<sup>3</sup> — Voir *Le Sel de la terre* 85, p. 75.

tel n'est pas le sens habituel du mot « laïcité » ; Pie XII le savait bien et c'est pourquoi, comme pour désinfecter le mot, il l'accompagna des qualificatifs « saine » et « légitime ». Mais cela suffisait-il ? Les lecteurs ne risquaient-ils pas de dire, comme au temps de Léon XIII (qui avait essayé de donner un sens acceptable à l'expression « démocratie chrétienne ») : *le pape a avalé le mot, il finira bien par avaler la chose ?* De fait, des journaux (*Il Mondo* en Italie, *Forces nouvelles* en France) annoncèrent que Pie XII reconnaissait désormais la *séparation* de l'Église et de l'État. L'*Osservatore romano* dut démentir et réexpliquer que la « saine laïcité » n'est que la distinction légitime du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, en accord avec la parole évangélique : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mt 22, 21) – étant bien entendu que César lui aussi doit rendre à Dieu ce qui lui revient en justice, à savoir un culte public et la garantie que les institutions et les lois civiles respectent le magistère de l'Église en matière de foi et de morale. En revanche si l'État se déclare « neutre », s'il se sépare de l'Église et devient agnostique et indifférentiste en matière religieuse, ce n'est plus la saine *laïcité* mais un malsain *laïcisme*.

Cela montre combien l'expression « saine laïcité » est ambiguë. Le problème est que ce vocabulaire est en décalage avec les contemporains (et les catholiques conciliaires d'aujourd'hui) qui ne placent pas du tout au même endroit la frontière entre « laïcité » et laïcisme ». Ils distinguent une « laïcité » *modérée* ou *limitée*, qui exige la neutralité pour l'État et pour ses services <sup>1</sup> (ce qui est déjà du laïcisme), et la « laïcité » *radicale* (le laïcisme pur et dur), qui interdit la présence de toute référence religieuse dans l'espace public, la religion n'étant admise que dans le domaine de la vie privée, en dehors de toute manifestation sociale et publique <sup>2</sup>.

### Laïcité et sécularisation

Un mot sur le terme connexe et très répandu de « sécularisation ». Le latin *sæculum* (monde, siècle) a donné le mot « séculier » : ce qui appartient au « siècle », à la vie profane, par opposition à « ecclésiastique » ou encore à « régulier » : celui qui vit selon la règle de son ordre religieux. De « séculier » dérive « séculariser » : rendre au « siècle », faire passer des biens ou une personne de l'état ecclésiastique à l'état séculier et, par extension, les faire passer dans le domaine de l'État. Ainsi parle-t-on de la

<sup>1</sup> — C'est ainsi que le nouveau magistère entend la « laïcité ». Benoît XVI a fortement encouragée cette laïcité qu'il appelle « saine » et « légitime », qu'il oppose à la « religion d'État » (comprenez : à la royauté sociale de Notre-Seigneur). Voir l'allocution aux cardinaux du 22 décembre 2005 ou le discours aux juristes italiens du 9 décembre 2006 (extraits dans *Le Sel de la terre* 85, p. 72-73).

<sup>2</sup> — Cf. Yves DE LASSUS, « Connaissance élémentaire de la laïcité », *Action Familiale et Scolaire*, 2009, p. 12 (<http://afs.e-catho.com>).

**POUR POUVOIR CONTINUER  
LA LECTURE DE CET ARTICLE,  
VOUS DEVEZ  
VOUS ABONNER  
OU ACHETER CE NUMÉRO  
AUX BUREAUX  
DE LA REVUE**

*Le Sel de la terre*  
**Couvent de la Haye-aux-  
Bonshommes,  
49240 Avrillé  
[seldelaterre@wanadoo.fr](mailto:seldelaterre@wanadoo.fr)**